



GESFORM

LIMOUSIN

LA CLOTURE D'EXERCICE AVEC GESFORM

gesform

PLAN DE FORMATION
ETUDES PROMOTIONNELLES
DPC, DPCM (PAP et NPAP)




LA CLOTURE D'EXERCICE : PREAMBULE

POURQUOI RESPECTER LES ECHEANCES ?

- **Après le traitement de la clôture de l'exercice, contrôlée et décidée par les commissaires aux comptes (région par région et poste budgétaire par poste budgétaire), aucune modification d'ordre financier se rapportant à l'exercice antérieur n'est possible.**
- Les résultats de l'exercice sont alors figés.

LA CLOTURE D'EXERCICE : PREAMBULE

EXERCICE COMPTABLE : 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

-  TOUTE FORMATION COMMENCANT SUR UN EXERCICE DOIT ETRE SAISIE SUR CET EXERCICE ET LES DEPENSES Y AFFERANT DOIVENT ETRE REPARTIES PRORATA TEMPORIS.
-  UNE FACTURE CONCERNANT DEUX EXERCICES (par exemple une formation universitaire) NE PEUT PAS ETRE AFFECTEE A UN SEUL EXERCICE DE DEPENSES.
-  UNE FACTURE CONCERNANT UNE FORMATION QUI S'EST DEROULEE SUR UN EXERCICE ANTERIEUR NE PEUT ETRE PAYEE QUE SI ELLE A DONNE LIEU A UNE DEPENSE ENGAGEE NON MANDATEE. (on ne peut pas inscrire au bilan comptable d'une année les dépenses se rapportant à une autre année)

CLOTURE D'EXERCICE : SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES

DATE D'ÉCHÉANCE	DISPOSITIF	OPERATION
14 au 18 JANVIER 2019 *	AU NIVEAU DE GESFORM : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Etudes promotionnelles - DPC, DPCM (PAP et NPAP) 	CLOTURE FINANCIERE, dernière échéance de : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des engagements 2018 - Annulation des groupes non réalisés en 2018 - Saisie DE (paiements) 2018 - Réception des attestations de suivis des programmes de type PAP ou attestations de présence pour les formations NPAP (attestation partielle si se poursuit en 2019) - Double transmission des données
23 JANVIER 2019	AU NIVEAU DE L'ANFH : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Etudes promotionnelles - DPC, DPCM (PAP et NPAP) 	Dernière échéance de RECEPTION : <ul style="list-style-type: none"> - des justificatifs des montants à inscrire en DENM (convention de formation et attestations de présence ou feuille d'émargement, attestations de suivis totales ou partielles des programmes de type PAP ou attestations de présence pour les formations NPAP) - des dernières demandes de remboursement 2018

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

LES OPERATIONS DE CLOTURE :

- **VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS** pages 6 à 10
- **SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES** pages 11 à 13
- **LA PLURIANNUALITE** page 14 - 15
- **DEMANDES DE REMBOURSEMENTS** page 16
- **DENM** pages 17 à 19
- **VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES** pages 20 - 22

LA CLOTURE D'EXERCICE

01

VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

**A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE :
SOIT LE 18 JANVIER ***

- TOUS LES DOSSIERS ET GROUPES SE DEROULANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018 (y compris ceux qui se poursuivent en 2018 même si la facture n'arrivera qu'à la fin de la formation) SONT-ILS SAISIS ? (attention aux doublons)
- ANNULATION DES GROUPES QUI NE SE SONT PAS DEROULES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE.
- SOLDE DES ENGAGEMENTS SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES (enseignement, déplacement, traitement) SUR LAQUELLE IL NE RESTE RIEN A PAYER (pour chaque groupe)
- CONTRÔLE ET MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS, AU CENTIME PRES, SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES.
- TOUS LES DOSSIERS GRATUITS SONT-ILS ENGAGES ? (incidence pour les statistiques et les historiques agents)

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

01

VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

**A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE :
SOIT LE 18 JANVIER ***

- PROCEDURE POUR LA MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS :

Il convient de vérifier pour chaque ligne de dépenses (E, H, D, T) que :

montant des charges réglées (colonne montant réalisé)

+ montant des factures adressées à l'ANFH mais non encore réglées (DE)

+ montant du reste à payer (factures non reçues ou non encore transmises à l'ANFH)

= montant de l'engagement

- Si le montant de l'engagement est correct, laisser la ligne « En cours » et ne pas modifier l'engagement. Les lignes seront soldées lorsque les paiements prévus auront été effectués.
- Si le montant de l'engagement est inférieur au montant total des dépenses prévues, réajuster l'engagement et laisser la situation « En cours » si d'autres paiements doivent intervenir, ou « Soldé » si tous les paiements ont été réalisés.
- Si l'engagement est soldé, et que d'autres paiements doivent intervenir, remettre les lignes d'engagements concernés « En cours » et modifier le montant de l'engagement pour permettre le règlement des factures à venir.
- Le réajustement des engagements permet de calculer automatiquement les Dépenses Engagées Non Mandatées (DENM) qui seront comptabilisées en charge sur l'exercice à clôturer.

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

01

VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION (suite) :

**A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE :
SOIT LE 18 JANVIER ***

- **NE PAS OUBLIER D'EFFECTUER UNE DOUBLE TRANSMISSION** (préparer un lot dans Gesform, le transmettre et intégrer le lot que la délégation aura préalablement préparé. Recommencer ces opérations en s'assurant de n'avoir fait aucune modification dans Gesform) **EN LIAISON AVEC LA DELEGATION REGIONALE ANFH QUI DOIT INTEGRER LE LOT POUR RECEVOIR LES DERNIERES MISES A JOUR AVANT LA DATE DE BLOCAGE FINANCIER** (les opérations de clôture sont validées à partir des informations qui figurent à l'ANFH).

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

01

VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

- LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (plan de formation) :

- Editions :
 - Suivi financier par état d'avancement
 - Liste des groupes soldés (reste-t-il d'autres paiements à venir ?)
 - Groupes avec paiements et engagements non soldés (reste-t-il d'autres paiements à effectuer ?)
 - Groupes engagés sans paiement (vérifier les montants si réalisé ou annuler si non effectués)
 - Groupes annulés
 - Groupes sans DPC (à rattacher à une DPC si réalisés)
 - Financier
 - Suivi financier détaillé
 - Suivi financier réserve
- Extracteur de données :
 - Extracteur
 - Domaine « suivi financier détaillé »
- Sur écran :
 - Financier
 - Engagement : en cochant la case « non engagé » et en lançant la recherche avec la loupe, on peut visualiser les groupes non engagés.

LA CLOTURE D'EXERCICE

01

VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

- **LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (DPC et DPCM) :**
 - Editions (dans le menu « Développement Professionnel Continu, Editions PAP/NPAP ») :
 - Suivi financier détaillé DPC : vérifications à effectuer :
 - Dossiers soldés (reste-t-il d'autres paiements à venir ?)
 - Dossiers avec paiements et engagements non soldés (reste-t-il d'autres paiements à effectuer ?)
 - Dossiers engagés sans paiement (vérifier les montants si réalisé ou annuler si non effectués)
 - Dossiers annulés
 - Dossiers sans DAPEC (à rattacher à une DAPEC si réalisés)
 - Extracteur de données :
 - Extracteur
 - Domaine « suivi financier détaillé »
 - Sur écran :
 - Développement Professionnel Continu
 - Engagement

LA CLOTURE D'EXERCICE

02

SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES :

**A LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,
VOTRE SOLDE NON REPORTABLE SUR L'ENVELOPPE PLAN (0000)
DOIT ETRE A ZERO, dans le cas contraire ces montants disponibles ne seront pas
reportés en recettes sur l'exercice suivant.**

- LA MISE A JOUR DES GROUPES ANNULES, DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES ENTRAINE AUTOMATIQUEMENT UNE MODIFICATION DU SOLDE.
- ATTENDRE QUE LA MISE A JOUR SE FASSE UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DES PAIEMENTS, LORS DU SOLDE DU DOSSIER, C'EST PRENDRE LE RISQUE DE PASSER A COTE DE GROUPES ANNULES, GRATUITS OU DE DOUBLONS QUI SERONT MIS A ZERO AU DERNIER MOMENT – C'EST DONC PRENDRE LE RISQUE D'AVOIR UN SOLDE NON REPORTABLE.
- EFFECTUER DES DOUBLES TRANSMISSIONS POUR VERIFIER LA COHERENCE DES DONNEES ENTRE L'ANFH ET CELLES DE VOTRE ETABLISSEMENT. (préparer un lot dans Gesform, le transmettre, puis intégrer le lot que la délégation régionale aura préalablement préparé. Recommencer ces opérations en s'assurant de n'avoir fait aucune modification dans Gesform)

LA CLOTURE D'EXERCICE

02 SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES (suite) :

- LES ENVELOPPES PLAN (0000) ET DPCM (300) VARIENT JUSQU'À RECEPTION DE LA COTISATION DU MOIS DE DECEMBRE.
 - **A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER**, L'ENVELOPPE EST CALCULEE SUR LA BASE – NON PLUS DES COTISATIONS PREVISIONNELLES – MAIS DES COTISATIONS ENCAISSEES, PLUS LE REPORT EVENTUEL DES RECETTES DE L'EXERCICE PRECEDENT GRACE AUX ARF PLURIANNUELS (parce que les dépenses de l'exercice ne peuvent pas être supérieures aux recettes de ce même exercice)

LA CLOTURE D'EXERCICE

02 SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES (suite) :

- LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (plan de formation) :
 - Editions :
 - Suivi financier par état d'avancement
 - Enveloppes prévisionnelles du 85 %
 - Simulation des reports du 85 % ou Suivi de l'utilisation des recettes du 85 %
 - Suivi de la répartition de l'enveloppe du 85 % par type de formation
 - Financier
 - Disponible fond propre
- LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (DPCM) :
 - Développement Professionnel Continu :
 - Suivi détaillé des recettes DPCM
 - Suivi de l'utilisation des recettes DPCM

LA CLOTURE D'EXERCICE

03 LA PLURIANNUALITE :

**A CONTROLER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,
SOIT LE 18 JANVIER ***

- LES ENGAGEMENTS DE DEPENSES SONT-ILS REPARTIS, AU PRORATA DE LA DUREE, PAR EXERCICE DE REALISATION ? (quelles que soient les modalités de facturation : en fin de formation ou pas).
- LE JUSTIFICATIF COMPTABLE DE L'ENGAGEMENT DE DEPENSES SUR LES EXERCICES SUIVANTS EST LA CONVENTION DE FORMATION (sur laquelle les dates doivent donc correspondre à la répartition) OU L'AVENANT A LA CONVENTION EN CAS DE MODIFICATION DE DATES. Il est demandé par les commissaires aux comptes et doit donc nous être transmis avant la date de clôture financière.

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

03 LA PLURIANNUALITE :

**A CONTROLER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,
SOIT LE 18 JANVIER ***

- **LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (plan de formation) :**
 - Editions :
 - Editions budget 2,1 %
 - Tableau de consommation détaillé pluriannuel du 85 %
 - Financier
 - Suivi financier pluriannuel

- **LES ETATS A VERIFIER SUR GESFORM (DPCM) :**
 - Développement Professionnel Continu :
 - Suivi financier détaillé
 - Exercice 2019

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

04

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT :

**A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,
SOIT LE 18 JANVIER ***

- TRAITER TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT EN INSTANCE (déplacements aux agents, frais de traitements, factures)
- LES REMBOURSEMENTS SONT POSSIBLES DANS LA LIMITE DES RECETTES ENCAISSEES.
- LES FACTURES NON CONFORMES OU NON RECUES A LA DATE DE CLOTURE SERONT INSCRITES EN DENM.
- **NE PAS OUBLIER DE VALIDER TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET D'EFFECTUER UNE TRANSMISSION AVEC LA DELEGATION REGIONALE ANFH QUI DOIT INTEGRER LE LOT POUR LES RECEVOIR AVANT LA DATE DE BLOCAGE FINANCIER (si l'ANFH réceptionne le lot après cette date, les paiements ne passeront pas)**

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

05

LES DENM :

A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE, SOIT LE 18 JANVIER *

- QU'EST-CE QU'UNE DENM ? : Inscrire une DENM (dépense engagée non mandatée) c'est réaliser une **opération comptable** qui permet d'effectuer une provision pour une facture non reçue à la date de la clôture ou reçue mais non conforme à la réglementation en vigueur.
- POURQUOI EFFECTUER UNE DENM ? : cela permet d'inscrire au bilan comptable d'un exercice donné une charge qui s'y rapporte. C'est pour l'ANFH la seule possibilité de payer la facture par la suite.
- EST-CE QUE JE PEUX MODIFIER UNE DENM PAR LA SUITE ? **NON** : une DENM est inscrite au bilan comptable, au centime près, on ne peut donc plus la modifier. **IL EST DONC CAPITAL QUE LE MONTANT INSCRIT EN DENM CORRESPONDE A LA FACTURE A REGLER.**

** Cette date est celle générée par Gesform. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

LA CLOTURE D'EXERCICE

05 LES DENM (suite) :

**A EFFECTUER AVANT LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,
SOIT LE 18 JANVIER ***

- COMMENT CONSTITUER UNE DENM ? :

- L'ENGAGEMENT SAISI SOUS GESFORM, QUI N'EST PAS SOLDE A LA DATE DE CLOTURE FINANCIERE, PERMET DE LISTER LES SOMMES QUI DOIVENT ETRE INSCRITES EN DENM (pédagogie ou frais de traitement, il n'y a pas de DENM pour les frais de déplacement).
- TOUTE MODIFICATION D'ENGAGEMENT EFFECTUEE APRES CETTE DATE DOIT ETRE SIGNALEE A LA DELEGATION REGIONALE POUR POUVOIR ETRE PRISE EN COMPTE (pas de mise à jour par les transmissions)
- COMME TOUTE OPERATION COMPTABLE, ELLE DOIT ETRE APPUYEE PAR DES JUSTIFICATIFS TRANSMIS A L'ANFH :
 - Convention de formation accompagnée d'une attestation de présence ou de la feuille d'émargement
 - Ou facture non conforme, si elle mentionne les dates de formation, convention de formation accompagnées de l'attestation de présence ou de la feuille d'émargement
 - DPC : la constitution d'une DENM doit être accompagnée de l'attestation du suivi du programme de DPC (attestation partielle si le programme se poursuit en 2019) ou d'une attestation de présence dans le cadre du dispositif NPAP.

LA CLOTURE D'EXERCICE

06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- **La délégation régionale** prépare la clôture d'exercice pour tous les établissements de la région. Elle dispose d'environ une semaine pour recevoir et contrôler les DENM, les engagements pluriannuels au vu des conventions de formation et des attestations de présence.
 - **Une dernière double transmission est effectuée**, puis un contrôle des montants avec comparaison des chiffres dans Gesform (**envoyer à la délégation régionale la dernière page du suivi financier détaillé**) et ceux de la délégation régionale.
 - Elle constitue un fichier informatique de préparation de la clôture, procède à l'envoi de fichiers sur la réalisation des dépenses par poste budgétaire sur l'exercice,
 - Tout est transmis, selon un calendrier défini au niveau national, au service financier de l'ANFH.
 - **A PARTIR DE CE MOMENT, LA DELEGATION REGIONALE NE PEUT PLUS PROCEDER A AUCUN PAIEMENT, NI AUCUNE MODIFICATION RELATIFS A L'EXERCICE 2018,**
-
- **Le service financier de l'ANFH** prépare la clôture d'exercice pour l'ensemble des régions.
 - Il s'assure que toutes les pièces comptables nécessaires aux commissaires aux comptes figurent bien au dossier.

LA CLOTURE D'EXERCICE

06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) :

CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- **Les commissaires aux comptes** viennent au service financier de l'ANFH pendant plusieurs semaines et procèdent à différents contrôles.
- Ils demandent des pièces justificatives aux délégations régionales sur des paiements qui ont été effectués en cours d'année (factures, conventions de formation, feuilles d'émargement...)
- Ils contrôlent les montants inscrits en DENM et peuvent demander des justificatifs comptables supplémentaires.
- Ils contrôlent également les DENM des exercices antérieurs (justificatif en cas d'annulation, courrier de l'établissement pour maintenir une DENM non soldée...)
- Enfin, ils valident, après d'éventuelles modifications, la clôture d'exercice. (dans ce cas, ils peuvent par exemple nous demander de procéder à une modification d'engagement pour une DENM ou nous faire passer des écritures pour transférer une dépense d'un exercice à l'autre)

LA CLOTURE D'EXERCICE

06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) :

CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- La **délégation régionale** procède, poste budgétaire par poste budgétaire, au traitement informatique définitif de la clôture d'exercice.
- Les DENM sont générées (elles apparaissent sur les états financiers, notamment dans la colonne charge même si elles ne sont pas encore payées).
- La délégation régionale procède ensuite aux opérations de report de crédits (ARF pluriannuelles) sur l'exercice suivant.
- **Rappel : aucun paiement concernant l'exercice 2018 ne sera réalisé entre le 2 et le 22 février 2019.**
- Les états de bilan et le rapport financier peuvent être préparés et édités.

LA CLOTURE D'EXERCICE

La délégation régionale vous remercie par avance pour votre contribution au bon déroulement de cette clôture d'exercice et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

L'équipe des conseillères en gestion de fonds :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Annie DERRIEN | 05 55 31 79 13 |
| - Angéline DUBOIS | 05 55 31 79 15 |
| - Geneviève GARDELLE | 05 55 31 79 17 |
| - Emmanuelle LETOUZE | 05 55 31 79 10 |